

COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

PROCÈS-VERBAL

97^e séance / lundi 4 octobre 2021 à 17 h 04

Vidéoconférence

PRÉSENCES :

Membres

Jean Lessard, président – Conseiller, district de la Rivière-Blanche (n° 16)

Audrey Bureau – Conseillère, district d’Aylmer (n° 1)

Marc Carrière – Conseiller, district de Masson-Angers (n° 17)

Samuel Bertrand – Citoyen, producteur agricole

Secrétaire

Mathieu Archambault – Responsable, comités et commissions

Ressources internes

Fabio Jiménez – Directeur adjoint, planification et gestion du territoire

Roberto Caron – Coordonnateur de projets, expertise conseil

Ressources externes

Audrey Demars-Vandenberghe – Directrice, Table agroalimentaire de l’Outaouais

Suzanne Laplante – Agente syndicale, Union des producteurs agricoles Outaouais-Laurentides

ABSENCES :

Membre

Robyn York – Citoyenne, productrice agricole

Ressource interne

Mathieu Bélanger – Directeur, Service de l’urbanisme et du développement durable

SÉANCE HUIS CLOS

17 h 04

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion

Le président constate les présences et ouvre la réunion à 17 h 04.

2. Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté.

3. Période de questions du public


Aucune question du public n’a été reçue par le secrétaire.

4. Approbation du procès-verbal de la 96^e séance tenue le 13 septembre 2021

Le procès-verbal de la 96^e séance tenue le 13 septembre 2021 est approuvé.

DISTRIBUTION :

Aux membres du CCA, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et au Greffier


PRÉSIDENT


SECRÉTAIRE

5. Signature du procès-verbal de la 96^e séance tenue le 13 septembre 2021

Le procès-verbal de la 96^e séance tenue le 13 septembre 2021 sera signé par le président.

6. Suivi du procès-verbal de la 96^e séance tenue le 13 septembre 2021

Aucun suivi n'est effectué.

7. Date de la prochaine séance

La prochaine séance du Comité consultatif agricole aura lieu le lundi 6 décembre 2021.

8. Demande à la CPTAQ – Autoriser une opération cadastrale et des usages additionnels d'hébergement touristique et de sentiers sportifs en zone agricole – Montée Dalton (lots 1 371 151 et 1 371 152) – District électoral de la Rivière-Blanche – Jean Lessard

Des questions, réponses et commentaires sont formulés concernant, entre autres :

- L'approbation par le conseil de la demande de PIIA du projet d'hébergement touristique sera conditionnelle à l'approbation de la démolition d'un bâtiment par le Comité sur les demandes de démolitions;
- On note une coquille à la page 2, où il est inscrit que le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil, le 11 octobre 2021, d'approuver le PIIA. Cette recommandation est venue le 20 septembre;
- Le Schéma d'aménagement et de développement reconnaît l'existence de deux terrains récréatifs à l'intérieur de l'affectation agricole, dont le golf Le Sorcier. Au Règlement de zonage, le terrain se situe dans une zone récréative pour permettre la poursuite de leurs activités;
- Le golf Le Sorcier est déjà en activité; aucune activité agricole ne sera affectée;
- Les distances séparatrices minimales entre certains types d'élevage et le projet d'hébergement touristique ne s'appliquent pas. Ces distances minimales s'appliquent pour les usages résidentiels seulement;
- On demande d'informer le requérant que des odeurs pourraient incommoder certains clients. Les activités agricoles en zone agricole priment sur les autres types d'activités. On ne souhaite pas créer des problèmes de cohabitation en autorisant un hébergement touristique en zone agricole;
- On mentionne que le requérant a déjà collaboré avec les agriculteurs voisins sur d'autres projets;
- Avec l'accord de 2/3 des membres du conseil, la demande à la CPTAQ sera présentée à la séance du conseil de demain, la dernière avant les élections, pour que le projet puisse continuer à progresser.

R-CCA-2021-10-04/04

CONSIDÉRANT QU'une demande visant à autoriser l'utilisation des lots numéro 1 371 151 et 1 371 152 du cadastre du Québec, situés sur la montée Dalton, à une fin autre que l'agriculture a été formulée pour construire vingt unités d'hébergement touristique d'un étage et l'aménagement de 12 km de sentiers sportifs en usage additionnel à l'usage principal récréatif autorisé (décision numéro 326184);

CONSIDÉRANT QU'une opération cadastrale visant la fusion des lots numéro 1 371 151 et 1 371 152 est requise pour réaliser le projet en conformité à l'article 122 du Règlement de zonage numéro 532-2020;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande respecte le Règlement de zonage numéro 532-2020;

CONSIDÉRANT QUE les lots visés comprennent déjà un immeuble protégé en vertu des définitions du paragraphe 745 du Schéma d'aménagement et de développement, le projet n'aurait pas pour effet de modifier une situation déjà restrictive pour les activités agricoles potentielles et existantes

situées à proximité, notamment en ce qui a trait aux distances requises de toute maison d'habitation, d'un immeuble protégé ou du périmètre d'urbanisation selon le type d'épandage et le type d'engrais;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation du projet est conditionnelle à l'approbation du Conseil municipal de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 20 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation du projet est conditionnelle à l'approbation, par le Comité sur les demandes de démolition, de la démolition du bâtiment situé au 913, montée Dalton :

EN CONSÉQUENCE, ce Comité recommande au conseil d'appuyer la demande d'autorisation d'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit un projet de construction de vingt unités d'hébergement touristique en usage additionnel à un terrain de golf et une opération cadastrale visant la fusion des lots numéro 1 371 151 et 1 371 152.

| POUR | CONTRE | ABSTENTION | ABSENCE |
|------|--------|------------|---------|
| 3 | 0 | 1 | 1 |

RECOMMANDÉ

9. Mesures de modération de la vitesse en milieu rural

Un suivi sur les mesures de modération de la vitesse en milieu rural est effectué, puisqu'un avis du CCA à ce sujet avait été partagé à la Commission sur les transports, les déplacements durables et la sécurité (CTDDS).

L'ajout du volet rural à la campagne de sensibilisation « Prudence » a été approuvé par le conseil. Le visuel de cette campagne de sensibilisation est en révision complète. De nouvelles affiches plus adaptées au milieu rural, intégrant le nouveau visuel, seront déployées en 2022.

La signalisation de la campagne de sensibilisation du ministère des Transports du Québec (MTQ) concernant le partage de la route avec la machinerie agricole devrait être réalisée vers la fin du mois d'octobre. Dix endroits ont été ciblés par le MTQ, sur sept artères, soit les chemins Daly, Kelly, Klock, de la Montagne, Vanier et Dufresne, ainsi que le boulevard Labrosse.

Le conseil a accepté que soit revu l'affichage en milieu agricole lorsque des courbes serrées ou des pentes fortes empêchent de remarquer la présence de machinerie agricole. Les agriculteurs de l'ouest de la ville ont été mobilisés pour cibler des endroits; peu d'information a été récoltée à ce sujet pour l'est de la Ville. On demande aux membres d'informer le Comité s'ils ont connaissance d'endroits qui bénéficieraient d'une telle signalisation. L'administration parcourra également le milieu agricole cet automne.

Enfin, un banc d'essai sur le marquage au sol en milieu rural est en cours sur des routes de 60 et 70 km/h. Le banc d'essai permettra de mesurer l'efficacité du marquage au sol. Des relevés de vitesse seront faits cet automne et au printemps prochain. Si les résultats sont positifs, le marquage pourrait alors être intégré à la Politique sur les mesures de modération de la vitesse.

Des questions, réponses et commentaires sont formulés concernant, entre autres :

- On demande de vérifier si le chemin Dufresne sera inclus au banc d'essais sur le marquage au sol;
- On indique une pente et une courbe dangereuses sur la montée Dalton entre le chemin Proulx et l'Autoroute de l'Outaouais, et une courbe à 90 degrés sur le chemin Proulx;
- Le golf Le Sorcier génère de la circulation sur la montée Dalton. Le producteur bovin situé dans la courbe est à risque;
- L'ajout de marquage au sol sur la montée Dalton est à considérer;
- Des courses automobiles clandestines se tiennent sur la montée Dalton. Des interventions policières sont nécessaires.

10. Projet pilote feux de branches et branchailles

Le conseil a adopté à sa dernière séance un projet pilote d'une durée d'un an. Si concluant, le Service sécurité incendie l'inclura à son Schéma de couverture de risques en incendie, qui sera en révision l'année prochaine. Les agriculteurs qui ne sont pas membres de l'Union des producteurs agricoles (UPA) pourront obtenir un permis de feux de branches et branchailles, à condition de fournir des preuves de revenus d'agriculture. Pour l'instant, les fermes équestres qui n'ont pas de revenus ne pourront toujours pas faire de feux de branches et branchailles. Avant d'élargir encore plus l'autorisation de faire des feux de branches et branchailles, le projet pilote devra être concluant.

On informe également les membres que le dossier de la chasse en milieu agricole est en analyse par le Service des affaires juridiques. Cette analyse devrait être complétée à la fin du mois d'octobre, pour présentation à la séance du conseil du mois de novembre.

Des questions, réponses et commentaires sont formulés concernant, entre autres :

- Un employé de l'UPA a fait des recherches sur les pratiques concernant la chasse en milieu agricole ailleurs au Québec. Une lettre à ce sujet sera remise au prochain conseil. On propose de partager avec l'UPA une recherche exhaustive réalisée en 2018 par Audrey Bureau sur les pratiques des autres municipalités concernant la chasse en milieu agricole;
- En plus de protéger les récoltes, la chasse en milieu agricole permettrait de contrôler l'augmentation de la population animale sauvage;
- Au départ, un projet pilote de chasse en milieu agricole serait préférable à une modification à la réglementation;
- Les agriculteurs se montrent impatients pour que la chasse soit autorisée, puisqu'ils perdent des récoltes. Pour sa part, la population en générale est plutôt inquiète puisque le projet est mal compris. Une campagne de communication devra être déployée pour bien expliquer le projet. L'UPA peut aider la Ville à cet effet.

11. Entente sur le marché public

Une proposition financière a été reçue de la part de la Table agroalimentaire de l'Outaouais (TAO). Le projet suit son cours. Une rencontre de démarrage devrait être tenue la semaine prochaine.

On demande à ce que les membres du CCA soient informés lorsque l'entente sera signée.

12. Chemin de la Montagne Lot 4 577 476

À sa séance du CCA du 25 janvier dernier, le CCA a émis une recommandation négative concernant une demande de construction d'une habitation unifamiliale sur le chemin de la Montagne (lot 4 577 476). Le conseil, à sa séance du 16 février 2021, a refusé d'appuyer cette demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ). Par contre, il a été découvert qu'une décision antérieure de la CPTAQ, sans date de péremption et datant du 27 mai 2010, permet la construction d'une habitation unifamiliale sur ce lot. Par un souci de transparence, les membres sont informés de cette situation.

On informe également les membres que des constats d'infraction ont été remis aux propriétaires de plusieurs lots du même secteur pour du déboisement illégal. Le Service des affaires juridiques est maintenant responsable du dossier. Par ailleurs, un permis de construction a été délivré pour la construction d'une habitation unifamiliale au 1545, chemin de la Montagne, en vertu de la même décision que le lot 4 577 476. Le 1545, chemin de la Montagne est un des propriétaires qui a reçu un constat d'infraction pour le déboisement illégal.

13. Varia

a) Fin de mandat des membres élus du Comité consultatif agricole

Le président a apprécié son travail au sein du CCA durant les deux derniers mandats. Beaucoup de progrès a été réalisé, même si beaucoup restent à faire. Il souhaite que la Ville soit plus active auprès des agriculteurs et du milieu agricole en général.

Audrey Bureau a également aimé son mandat au CCA. Elle estime que le CCA a été lent à démarrer, mais est maintenant sur la bonne voie. Elle demande à ce que deux dossiers importants suivent leur cours : l'ajout d'une ressource agricole, et le marché public permanent.

Marc Carrière considère que les efforts ont porté fruit, puisqu'on voit une évolution dans plusieurs dossiers. Les terres agricoles sont une richesse et doivent être mises en valeur. Gatineau pourrait se démarquer par son milieu agricole.

14. Levée de la séance

La séance est levée à 18 h 10.